

Recommandation en matière de la planification communale et intercommunale Suivi de la recommandation par EuRegio (décembre 2010)

Contexte de la recommandation

Dans le cadre des discussions de la Grande Région Sarre Lorraine, Luxembourg, Wallonie et Rhénanie-Palatinat, il a été décidé d'améliorer l'information mutuelle, la consultation voire la concertation entre les différents acteurs au niveau de la planification régionale et locale, ce dans la perspective d'une meilleure cohésion du territoire transfrontalier.

En décembre 1998, la Commission Régionale, organisme transfrontalier regroupant les structures administratives étatiques régionales, avait déjà approuvé dans ce sens une « recommandation portant sur l'information mutuelle et l'harmonisation de la planification communale dans les régions frontalières ».

Le Sommet des Exécutifs de la Grande Région du 17 juillet 2009 a adopté 2 nouveaux textes devant contribuer à **mettre en place une démarche commune en matière de planification et de développement territorial**.

Au niveau régional, une résolution en matière d'aménagement du territoire a été validée. Les régions concernées ont proposé une liste de plans régionaux qui seraient concernés par cette résolution et s'efforceront d'une part de prendre en compte le niveau transfrontalier lors de l'élaboration de ces plans et d'autre part d'en informer les régions voisines lors de la phase finale.

Objet de la recommandation

Il s'agit également de trouver une démarche afin d'associer et d'impliquer le niveau local à la démarche initiée au niveau national et/ou régional.

En matière de **planification communale et intercommunale**, cette nouvelle recommandation adoptée vise les documents de planifications communaux et intercommunaux des communes et groupements de communes frontalières et prévoit « un échange d'information et des processus de concertation et/ou de consultations sur les documents de planification à incidence transfrontalière notable ».

Diffusion de la recommandation

Lors de la réunion du comité d'accompagnement ESPACE du 23 octobre 2009, comité chargé d'initier, mettre en œuvre et piloter les recommandations et initiatives de ce secteur, il avait été décidé de prendre contact avec l'asbl EuRegio SaarLorLux+, organisme fédérant les communes et structures intercommunales dans la Grande Région. L'asbl EuRegio a pris part aux réunions de ce comité d'accompagnement à partir de janvier 2010.

En 2000 déjà, EuRegio avait adopté une résolution en 2000 pour faire connaître auprès des communes frontalières l'existence de la recommandation de la Commission Régionale les inciter ainsi à en tenir compte.

Suite à la demande formulée par le comité d'accompagnement, EuRegio a apporté son soutien à la démarche par le Sommet et contribué à faire connaître et diffuser la recommandation.

- recommandation transmise au cours du 1^{er} semestre 2010 à toutes les Verbandsgemeinden et Landkreisen de la Région de Trèves et du Palatinat Occidental ;
- en Lorraine, recommandation à toutes les communautés de communes et d'agglomération frontalières, à toutes les principales communes frontalières du Luxembourg, de la Belgique et de la Sarre, à l'Agence d'Urbanisme et de Développement durable Lorraine Nord (AGAPE) en charge de l'élaboration de plusieurs plans locaux d'urbanisme dans les communes et du SCOT (Schéma de COhérence Territorial) du Nord Lorraine ;
- recommandation transmise à tous les Landkreise sarrois, au Landkreistag Saarland, au Städte- et Gemeindetag Saarland, aux communes sarroises frontalières et aux directeurs des services d'urbanismes des communes du Regionalverband Saarbrücken et des communes des Landkreise de Merzig-Wadern et Saarlouis.
- recommandation transmise au cours du 2^{ème} semestre 2010 à toutes les communes de la Province de Luxembourg et à IDELUX ;
- communication en conseil d'administration et nouvelle sensibilisation à l'ensemble des élus membres de l'EuRegio lors de l'assemblée générale annuelle de l'asbl le 08/11/2010

Double objectif visé par la diffusion de cette recommandation :

- faire connaître aux communes ou structures intercommunales la recommandation, les sensibiliser pour la mettre en application et en tenir compte dans l'élaboration de leurs futurs documents de planification ;
- assurer un suivi de l'application de la recommandation pour savoir si une démarche transfrontalière a mis en place ce processus, sous quelle forme, avec quelles difficultés.

Mise en application

Suite à cette première sensibilisation, quelques communes ont répondu à la demande d'EuRegio. Dans tous les cas cette recommandation ne leur était pas connue.

- Réponse reçue de la part de l'**AGAPE** (F):
 - dans le cadre de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) les communes françaises informent les communes belges ou luxembourgeoises du lancement de la procédure d'élaboration du PLU, celles-ci sont consultées à leur demande tout au long du processus, elles sont invitées lors de la présentation du projet de PLU aux personnes publiques associées et peuvent émettre un avis. Elles peuvent être associées à des réunions de travail thématiques (ex. pour la création d'un étang sur le territoire de Saulnes (F-54) sur des terrains appartenant à la commune de Differdange (L). A ce jour les communes frontalières belges et françaises ont toujours émis un avis favorable.
 - SCOT Nord Meurthe-et-Moselle : le syndicat mixte a adressé un courrier aux organismes de Belgique et Luxembourg. Les modalités d'association ne sont pas encore définies.
- Réponse reçue de la **Verbandsgemeinde Irrel** (R.-P.)
 - la Verbandsgemeinde Irrel consulte les communes luxembourgeoises de Echternach, Bollendorf-Pont et Wallendorf-Pont lors de l'extension de zones industrielles et lors de l'implantation d'une grande surface commerciale (ex. Norma-Markt à Echternachbrück)
 - inversement, l'avis de la Verbandsgemeinde Irrel a été pris en compte lorsque la zone industrielle à Echternach (Monsanto-Areal) a été réorganisée.
- Réponse reçue de la **Verbandsgemeinde Gerolstein** (R.-P.) : la recommandation sera désormais prise en compte lors de l'élaboration de documents de planification ayant des impacts transfrontaliers.
- Réponse du CESTE, bureau d'études en charge du PLU de la **commune d'Apach** (F) : cette commune transforme actuellement son Plan d'occupation des sols en Plan local de l'urbanisme.

Les communes luxembourgeoises limitrophes sont invitées aux réunions de travail visant à définir le diagnostic de territoire. Ce diagnostic prend en compte la dimension transfrontalière. Quand le projet de PLU sera transmis aux personnes publiques associées, il sera également transmis aux communes voisines luxembourgeoises et celles-ci pourront émettre un avis.

- Le bureau d'ingénieurs Paulus & Partner a informé qu'il était chargé par la commune de **Perl** (Sa.) depuis juin 2010 d'établir 2 documents de planification (plan d'occupation des sol et plan paysage). Il a été informé de la recommandation.

- La **ville de Merzig** informe, qu'elle a impliqué la Préfecture de Région Lorraine lors de l'établissement de son nouveau plan d'occupation des sols (Flächennutzungsplan) : Jusque là aucune prise de position formelle n'est parvenu de sa part.

- **Regionalverband Sarrebruck**: les consultations réciproques sont mises en oeuvre et sont une évidence dans la région. Depuis le début et de façon intensive, il est impliqué dans la mise en place des 2 SCOT frontaliers. Ces plans ont pris en compte la vision pour l'Eurodistrict. Déjà dans les années 90, le plan d'occupation des sols (Flächennutzungsplan) du Regionalverband a été rendu publique en France parallèlement au côté allemand (Enquête publique).

C'est sur la durée que l'on pourra juger de la mise en application réelle de cette recommandation. Une sensibilisation ainsi qu'une actualisation régulière devront être effectuées.

Laurence BALL

Secrétaire générale de l'asbl EuRegio SaarLorLux +